

pour une gestion durable et solidaire de la ressource en eau souterraine

Comité de Nappe du 9 mars 2016 à Entressen

Feu vert donné au Contrat de nappe!

Le Comité de Nappe de la Crau s'est réuni le 9 mars 2016 dans la salle "La Grange" à Entressen pour pré-valider le Contrat de nappe avant délibérations officielles des maîtres d'ouvrage et des partenaires financiers à l'été 2016. La cérémonie de signatures du Contrat aura lieu en fin d'année 2016 pour lancer ensuite les opérations.

Les 60 personnes présentes ont renouvelé leur confiance dans le programme d'actions qui permettra de préserver la ressource en eau souterraine, sa qualité et de concilier les usages socio-économiques qui dépendent de la nappe (eau potable, eau agricole et industrielle, milieux naturels, paysages...).

Tous ont félicité le travail de concertation conduit depuis le démarrage en 2014 et souhaitent que la dynamique se poursuive dans la mise en oeuvre de cet outil opérationnel de gestion de la nappe de Crau!

"Si l'eau est maltraitée, si l'eau va mal... C'est la terre qui ira mal et les hommes qui l'habitent seront gravement affectés"

> Elie BATAILLE, "L'eau dans tous ses états -Un patrimoine commun à préserver", fév. 2009













Le Contrat de nappe, c'est:

- 69 actions portées à 40% par le SYMCRAU et 60 % par des maîtres d'ouvrage privés et publics :
 - Communes et intercommunalités (ACCM, Métropole Aix-Marseille-Provence...)
 - Acteurs agricoles : Chambre d'Agriculture 13/OUGC (Organisme unique de gestion collective), SMGAS porteur du Contrat de Canal Crau Sud Alpilles,
 - Le Grand Port Maritime de Marseille
 - Acteurs industriels (Association Environnement Industrie, la Société du Pipeline Sud-Européen (SPSE), Chambre de Commerce et d'Industrie)
 - Les Parcs Naturels Régionaux (Alpilles et Camargue),
 - Acteurs de la protection de l'environnement (Conservatoires des Espaces Naturels (CEN) PACA, Marais du Vigueirat, Institut Écocitoyen) et de l'éducation à l'environnement (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Pays d'Arles)
 - des organismes de recherche (Montpellier Supagro-Domaine du Merle)
- Un Contrat en deux temps (2016-2018 puis 2019-2021) avec un bilan intermédiaire pour évaluer l'efficacité des opérations.
- Coût du Contrat (phase 1): 9.1 millions d'€ dont 8 millions pour les travaux sur les réseaux d'eau des communes.



ambitieux, innovant... mais réaliste économiquement









"Cette démarche de Contrat est exceptionnelle pour une nappe exceptionnelle (...) Elle rassemble différents acteurs pour échanger, partager autour de la protection de la nappe. Je tenais à féliciter la qualité de cette concertation et du travail conduit par le

SYMCRAU. Je remercie les financeurs pour leur implication. On a construit avec vous un programme d'actions qui semble raisonnable. On a le sentiment qu'on va pouvoir collectivement le mettre en oeuvre"

M. Pierre CASTOLDI, Sous-Préfet d'Arles



"Avec ce Contrat de nappe, nous sommes tous convaincus de l'importance de travailler ensemble pour préserver en quantité et qualité notre ressource en eau souterraine et pour mieux la faire connaître sur notre territoire mais aussi à l'extérieur"

M. Louis MICHEL, Président du Comité de Nappe et du SYMCRAU



"En janvier 2015 lors de la signature de la Charte, on était encore dans une adhésion intellectuelle. Aujourd'hui on est dans le dur, dans le vif du sujet technique et financier pour ce projet ambitieux et innovant. La démarche est réellement engagée pour y aller sans souci"

Mme Céline TRAMONTIN Adjointe d'Entressen (Istres) en charge de l'agriculture



"La Région s'était engagée en janvier 2015 lors de la signature de la charte. Le nouvel exécutif entend poursuivre cet engagement et examinera plus précisément les actions présentées aujourd'hui (...) En tant qu'élue régionale, je souhaite poursuivre avec vous ce travail car je suis convaincue de l'utilité de ce contrat mais surtout de sa mise en oeuvre effective et pragmatique "

Mme Béatrice ALIPHAT

Maire de Saint-Mitre-les Remparts - Conseillère régionale



"Le Contrat de nappe est un outil au service du territoire fait pour ceux qui y vivent et en vivent (...) L'eau se situe ici au carrefour de toutes les activités : économiques, sociales et environnementales. Le Contrat de nappe n'est pas tout seul, il s'articule avec d'autres démarches comme le Contrat de canal et s'inscrit dans le système durancien (...) Ce Contrat de nappe est un véritable outil opérationnel, un outil de connaissance et d'échanges pour construire un partage de l'eau équilibré. Un gros travail a été fait avec des actions ambitieuses mais réalistes et avec les moyens dont on dispose. Je suis confiant de présenter ce dossier en juin devant les instances de l'Agence de l'Eau. On devrait pouvoir continuer à vous accompagner sur l'ensemble des actions présentées aujourd'hui"

M. Pierre BARRET Chef de service Agence de l'Eau



Les échanges avec les participants du Comité de nappe



"La nappe de Crau est un système complexe et sensible. Beaucoup d'usages et d'activités sont liés à l'eau. Il faut rester attentif à l'évolution de notre territoire pour que le prétexte actuel de la crise économique n'occulte pas les questions environnementales sur la Crau"

Alain DERVIEUX

Adjoint à Arles en charge de la gestion de l'eau et des canaux. Délégué au patrimoine naturel et au littoral. Pdt du Contrat de Delta



"Aujourd'hui il y a des dangers sur la nappe (pollutions potentielles, idées européennes négatives sur le mode d'irrigation de nos prairies...). Le fait d'avoir un Contrat de nappe nous met-il ou non à l'abri de ces dangers comme la recherche de gaz de schistes, ou l'enfouissement de déchets ? "

M. Gérard BARTOLI

Adjoint à Grans, en charge du développement durable / Agenda 21



"Notre association va déposer un recours contre le comblement d'une ancienne carrière par des déchets inertes qui peuvent polluer la nappe de Crau"



"Le Contrat propose des actions pour compenser la perte de l'approvisionnement en eau par les prairies lors de projets d'urbanisation. Mais ce principe de compensation ne devrait-il pas aller au-delà en intégrant aussi la compensation de pertes des espaces agricoles et non pas uniquement leurs fonctionnalités?

M. Axel WOLFF

Conservateur de la Réserve Naturelle Nationale des Coussouls de Crau - CEN PACA



Président de l'Association de Défense et de Protection du Littoral du Golfe de Fos



"Le foin de Crau qui alimente notre nappe dépend de l'activité économique, qui depuis 3 ans est mise à mal. Si on veut développer le foin de Crau, il faut de la rentabilité"

M. Didier TRONC Président du Foin de Crau



"La communication qui sera développée dans le Contrat devra être réfléchie avec tous les acteurs de la nappe et du SYMCRAU pour ne pas stigmatiser certaines activités comme l'agriculture par exemple"

M. Patrick LEVEQUE Élu à la Chambre d'agriculture



"Le fait d'avoir un Contrat de nappe ne met pas le territoire sous cloche. Mais nous avons beaucoup de pouvoirs (police de l'eau, de l'environnement, des déchets...) pour contrôler les projets en association avec le SYMCRAU. On a de nombreux outils pour suivre les impacts sur la ressource en eau"

Léa DALLE,

Adjointe au chef de Service, DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer)

"Ce Contrat est le fruit d'un long travail technique et d'échanges dont le SYMCRAU est le pivot et que je félicite. Le Contrat est aujourd'hui abouti techniquement et sera présenté sur le plan politique aux élus du Département !"



Département 13- Direction de l'Environnement Service Stratégies Environnementales des Territoires



Vous pouvez consulter le projet de Contrat de nappe sur www.symcrau.com - Onglet Contrat de Nappe - Rubrique: Documents à télécharger

Animateur du Contrat de nappe :



Syndicat Mixte de gestion de la nappe de la Crau

20 Cité des Entreprises - ZI du Tubé Sud 13800 Istres

Tel: 04.42.56.64.86

Email: contact@symcrau.com Site internet: www.symcrau.com

Partenaires techniques et financiers du Contrat de nappe :









Accompagnement technique et en concertation :



